



**REGIE ASSAINISSEMENT**  
BD/ED

**RELEVÉ DE DECISIONS**  
**CONSEIL D'EXPLOITATION DU 08 JUIN 2016**

**Etaient présents :**

M. Philippe FOURNOT, Président,  
Mme DUBOIS Françoise, MM. Jean-Yves LANNEAU, Michel DROIT, Jean-Paul BUCHAILLAT,  
Alain PAIN, Michel MONTAGNON, Jean-Yves BAILLY, Eric NOEL, Claude JANIER, et à partir de 20H15  
John HUET, Membres.

**Pouvoirs :**

M. Daniel BOURGEOIS donne pouvoir à M. Philippe FOURNOT,  
Mme Agnès CHAMBARET donne pouvoir à Mme Françoise DUBOIS.

**Etaient excusés :**

Mmes Laura LANDRY, Héloïse LAURENT, MM. Jacques LANÇON, Jean Guy ROBLIN, Membres.

**Assistaient également :**

M. Bertrand WEIGELE, Directeur des Services Techniques,  
Mme Béatrice DEMAIMAY, Mme Emmanuelle DAUBIE, Service Assainissement Régie ECLA

\*\*\*\*\*

M. Philippe FOURNOT accueille et remercie les membres présents. Il procède à l'ouverture de la séance.

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'exploitation du 17 Février 2016**

*Le Conseil d'exploitation APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 17/02/2016.*

### **2. Décision modificative N°1 au budget 2016**

Afin de traduire les incidences budgétaires des éléments nouveaux intervenus au cours de l'année, une décision modificative n°1 doit être passée, selon le tableau ci-dessous :

#### **INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
23	Immobilisations en cours	-35 000,00 €	
45	Opérations pour compte de tiers	45 000,00 €	45 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		-35 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
65	Autres charges de gestion courante	-45 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	35 000,00 €	
74	Subventions d'exploitation		- 45 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-35 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>- 45 000,00 €</b>	<b>-45 000,00€</b>

*Le Conseil d'Exploitation EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE sur ce projet de décision modificative n°1 au budget 2016.*

*Ce point sera ensuite inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée du Conseil communautaire.*

### 3. Rapport sur le prix et la qualité du service 2015

Le Conseil d'exploitation prend connaissance de la synthèse relative à ce rapport.

## Assainissement collectif

### Caractérisation technique du service

Sur les 25 communes adhérentes au service assainissement en 2015, 21 disposent d'un réseau collectif d'assainissement.

La population municipale de ces 21 communes s'élève à 30 684 habitants sur la base des données INSEE (population légale 2012). Les populations desservies par un réseau en 2015 représentent 98 % de la population soit 30 111 habitants disposant d'un réseau collectif. Cette valeur reste stable malgré la modification du périmètre.

Le nombre d'abonnés s'élève à **9 480**, globalement stable.

Le volume assujéti à la redevance s'élève à **1 656 557 m<sup>3</sup>**, soit une hausse importante par rapport à 2014 (1 543 085 m<sup>3</sup>) liée aux conditions climatiques très sèches sur la seconde partie de l'année. Malgré la hausse en 2015, la tendance globale de l'évolution des consommations sur les 8 dernières années est à la baisse : - 0,6 % par an.

Le linéaire de réseaux exploités est de 337 km, stable. A noter que les 39 km de réseaux du SIAVS sont exploités par le service assainissement.

L'année 2015 a été marquée par :

- ✓ Les conditions climatiques sèches sur le second semestre ;
- ✓ La mise en service de l'unité de traitement des sous-produits de l'assainissement ;
- ✓ L'engagement d'ECLA dans une opération collective avec l'Agence de l'Eau et la Ville de Lons-le-Saunier sur la réduction des pollutions toxiques.

### Tarification et recettes

En 2015, la redevance assainissement a augmenté de **0,026 €/m<sup>3</sup>** (+ 2,5 %) pour atteindre 1,077 €/m<sup>3</sup>. Les tarifs de dépotage ont été augmentés de 3,0 %.

Pour un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup>, la redevance 2015 représente **129,24 €/an** soit + 3,12 € par rapport à 2014.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent **3 009 896,36 €** dont :

- ✓ 48 % servent à couvrir les dépenses d'exploitation ;
- ✓ 8 % le remboursement de la dette ;
- ✓ 6 %, le remboursement des frais financiers ;
- ✓ 38 % l'investissement.

## Indicateurs de performance :

Le mode de calcul des indicateurs de performances a été modifié par l'arrêté du 02/12/2013.

Indicateurs	Valeurs	Evolution / commentaire	
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,22 %	Légère baisse	☹
Taux de réclamations écrites	1.3 / 1 000 abonnés	Stable	☺
Taux de desserte	96 %	Stable	☺
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	90 / 120	Stable	☹
Conformité de la collecte et des équipements des stations d'épuration	Pas d'indice Equipements d'autosurveillance conforme		☺
Conformité des performances des unités d'épuration :			
Conformité MONTMOROT	100 %	stable	☺
Conformité COURLAOUX	100 %	stable	☺
Conformité des rejets LE PIN	Conforme	stable	☺
Conformité des rejets PANNESSIERES	Conforme	stable	☺
Conformité des rejets L'ETOILE	Conforme	stable	☺
Conformité des rejets CONDAMINE	Conforme	stable	☺
Conformité des rejets BRIOD	Conforme	stable	☺
Conformité des rejets ST DIDIER	Conforme	stable	☺
Conformité des rejets TRENAL	Conforme	stable	☺
Conformité des rejets VEVY	Conforme	stable	☺
Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	Stable	☺
Taux de débordement des réseaux dans les locaux des usagers	0.1 % (1cas)	Stable	☺
Indice de fréquence de curage	0.1/ 100 km	Stable	☺
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	100 / 120	Stable	☺

### Analyse :

**Le niveau d'équipement** du service assainissement est satisfaisant et conforme à la réglementation, en particulier pour ce qui concerne la surveillance des ouvrages.

Bien que conformes aux obligations réglementaires, certaines stations présentent des rendements épuratoires faibles (TRENAL, L'ETOILE) ou des perturbations liées aux eaux pluviales (TRENAL, L'ETOILE, PANNESSIERES).

**Les performances des ouvrages** sont satisfaisantes.

**Le taux de renouvellement des réseaux** reste faible compte tenu de leur ancienneté. Ce point est à relier également avec l'amélioration de **la connaissance du patrimoine, qui reste à poursuivre**. Un nouveau schéma d'assainissement doit être engagé et permettra de définir un programme d'action pluriannuel.

## Financement des investissements :

Le montant des travaux réalisés en 2015 s'élève à 1 191 058 € dont 72 % (853 315 €) sont liés aux travaux de restructuration de la station d'épuration de MONTMOROT.

Le montant de la dette s'élève à 3 598 122 €, reprise de la baisse. La durée d'extinction de la dette reste sur une valeur très correcte (2,7 ans).

Le montant des amortissements s'élève à 1 063 299 € (stable).

## Projets étudiés :

Principaux projets	Avancement au 31/12/2015	Montant prévisionnel de la dépense
Schéma directeur d'assainissement	A engager	160 000 €
Petits travaux et branchements	Terminé	110 000 €
Renouvellement réseau hameau de Chantrans MONTMOROT	Terminé	39 000 €
Modification du DL	Phase 1 terminée	990 120 €
Restructuration de la STEP MONTMOROT	A solder	1 270 000 €
Renforcement réseau Av. Maillot MONTMOROT	Terminé	45 000 €
Renouvellement réseau rue Marcel Berger LONS	Terminé	150 000 €
Extension réseau quartier St Georges à FREBUANS	Repoussé	60 000 €
Extension réseau Chemin de la Poste à PANNESSIERES	Repoussé	20 000 €
Amélioration de la collecte à TRENAL	A engager	620 000 €
Amélioration de la collecte EP secteur Nord de PANNESSIERES	Repoussé	150 000 €

## Assainissement non collectif

Sur les 25 communes adhérentes à ECLA en 2015, toutes disposent d'un parc plus ou moins important de dispositifs d'assainissement non collectif et 4 relèvent à 100 % de l'assainissement non collectif (VERGES, PUBLY, CESANCEY et MIREBEL). Environ 1 700 habitants relèvent de l'assainissement non collectif soit près de 6 % de la population du bassin.

L'indice global de mise en œuvre du SPANC est de 95/140, stable par rapport à 2014.

131 contrôles ont été effectués en 2015.

Sur les 609 installations contrôlées depuis le début du service :

- 23 % (140 dispositifs) sont conformes ;
- 34 % (206 installations) sont non-conformes et présentent un risque sanitaire ou environnemental et doivent réaliser des travaux dans un délai de 4 ans ;
- 43 % (263 installations) sont non-conformes et ne présentent pas de risque sanitaire ou environnemental et doivent réaliser des travaux au plus tard 1 an après la vente du bien.

En 2015, les recettes réelles du service ont été de 32 127,04 € (redevance + entretien + subventions). Les tarifs de la redevance sont inchangés en 2015 (redevance annuelle de 50 €/abonné pour les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien). En 2015, le budget assainissement non collectif est déficitaire (retard de versement d'une partie des redevances ANC collectées par les services des eaux).

*Le Conseil d'exploitation, après avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service et précise qu'il sera transmis à l'ensemble des communes pour information.*

#### **4. Compétence Eaux pluviales**

La prise de compétence assainissement globalement par ECLA génère, pour la régie, de nouvelles charges liées à la compétence pluviale et qui correspondent :

- au financement de création de nouveaux réseaux,
- à l'entretien des ouvrages de traitement,
- à l'entretien des ouvrages de stockage.

Les montants mis en jeu restent, à ce jour, difficilement identifiables. Il est donc proposé de faire une évaluation annuelle des charges liées à la compétence pluviale (fonctionnement et investissement).

A l'issue de cette phase, et en fonction des montants mis en jeu, une évolution de la part attribuée au budget assainissement pour le financement de la compétence pluviale pourra être étudiée avec principalement 2 axes d'évolution possible :

1. Contribution du budget général d'ECLA ; il s'agit de modifier les pourcentages pris en compte dans le calcul de la contribution pluviale d'ECLA, dans la limite des maximums indiqués dans la circulaire du 12/12/1978. Pour cela une délibération d'ECLA sera nécessaire.
2. Reversement d'une part de la taxe d'aménagement perçue par les communes : il s'agit, pour les communes compétentes en matière de PLU et qui perçoivent la taxe d'aménagement (TA) pour la réalisation des équipements de développement de l'urbanisation, de reverser au budget annexe d'ECLA une part de cette TA affectée aux financements des investissements pluviaux à réaliser. Pour cela, les Communes et ECLA doivent produire des délibérations concordantes avant le 30/11/n pour une mise en application sur l'année n+1 et sur une durée de 3 ans.

*Ce premier débat sert de base de travail, et ce point sera présenté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'Exploitation.*

#### **5. Convention de rejets des effluents non domestiques des Fromageries BEL**

La convention pour le déversement des effluents non domestiques de la société Fromageries BEL Production France signée le 31/05/2011 arrive à son terme le 31/05/2016.

Durant les 5 années écoulées, des adaptations ont été apportées à la convention initiale par voie d'avenant. De plus cette convention était établie au nom du syndicat d'assainissement.

Il est proposé d'établir une nouvelle convention entre ECLA et la Société Fromageries BEL Production France qui intègre l'ensemble des modifications apportées par les différents avenants.

*Le Conseil d'exploitation VALIDE à l'unanimité le projet de convention proposé.*

## **6. Convention de dépotage des sous-produits d'assainissement**

Les entreprises de curage et pompage en assainissement qui viennent dépoter les matières de curage ou vidange, doivent au préalable, avoir signé une convention de dépotage avec le service assainissement.

Suite à la construction de la nouvelle unité de traitement des sous produits de l'assainissement et à la prise de compétence de l'assainissement par ECLA, il est proposé d'actualiser les conventions.

*Le Conseil d'Exploitation de la Régie d'assainissement VALIDE à l'unanimité le projet de convention actualisé.*

## **7. Renforcement des équipes du service**

Il est proposé :

- la création d'un poste d'agent d'entretien pour renforcer l'équipe exploitation,
- le recrutement d'un chargé de mission à temps plein qui serait affecté pour moitié sur les deux services urbanisme et assainissement. Un ½ poste « Environnement » sera complété sur la base de ½ ETP pour les missions du service assainissement. Ce contrat aura une durée déterminée jusqu'à la fin du contrat avec l'Agence de l'Eau (septembre 2018).

*Le Président de la Régie informe les membres du Conseil d'exploitation que ces deux recrutements ont été validés par le Président d'ECLA.*

## **8. Informations diverses**

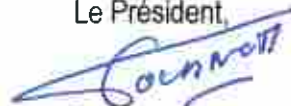
Le Conseil d'exploitation est informé :

1. Des dégâts des inondations suite à l'épisode orageux du 13/05/2016.
2. Du dossier JANOD correspondant aux suites d'une expertise de dégât des eaux du 74 Rue des Perroux à COURLAOUX.
3. De la demande de la mairie de FREBUANS pour remettre à l'ordre du jour les travaux d'extension du réseau quartier du moulin.
4. De l'étude sur les consommations d'énergie de la station de Montmorot.
5. De la liste des impayés relatifs à la Régie du Service assainissement.
6. De l'avancement d'une partie du personnel du service assainissement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**

Pour être affiché,  
Fait à Lons-le-Saunier, le 10/06/2016

Le Président,

  
Philippe FOURNOT

